



## Ministère des solidarités et de la santé

### **ARRÊTÉ**

fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat au titre de 2019

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat, notamment son article 12 ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ainsi qu'à la composition et au fonctionnement des jurys ;

Vu l'arrêté du 22 février 2019 modifié par arrêté du 4 mars 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

### **ARRÊTE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

La composition du jury de l'examen professionnel organisé au titre de l'année 2019 pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat est fixée ainsi qu'il suit :

M. LEGRAND Patrice	Administrateur civil hors classe, honoraire, Président ;
M. BIZEUL Alexandre	Inspecteur du travail à la direction générale à l'emploi et à la formation professionnelle ;
Mme DE BAUW Anne-Marie	Attachée d'administration de l'Etat hors classe à l'inspection générale de la jeunesse et des sports ;

M. DEBOISSY Dominique  
Attaché principal d'administration de l'Etat à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France ;

Mme DELPY Carine  
Attachée principale d'administration de l'Etat à la direction de la sécurité sociale du ministère des solidarités et de la santé ;

M. DESILLE-LEGEAY Pascal  
Directeur adjoint du travail à l'Unité départementale du Lot-et-Garonne de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Nouvelle-Aquitaine ;

Mme DESMET Martine  
Inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale à l'agence régionale de santé Ile de France ;

En cas d'absence ou d'empêchement du Président, cette fonction sera assurée par Madame Martine DESMET.

## **Article 2**

Cet examen professionnel est classé dans le groupe I pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

## **Article 3**

Le Directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le **19 AVR. 2019**

Le Chef du bureau du recrutement  
  
**Arnaud SCOLAN**